

Réunion du 29 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 95

Nombre de présents : 73

Nombre de votants : 82

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (Suppléant de M. Hervé LAFITTE), Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Héléne BOURDEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, DARRIEU Sylvie (Suppléante de la commune de Ramous), Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Dominique ERTAURAN.

Formant la majorité des membres en exercice.

### ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Lucien PRAT (Pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), José FLORES, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Pierre ZIEGLER (Pouvoir à M. Loïc COUNTRY), Stephan BONNAFOUX, Françoise DANDIEU, Jacques CLAVÉ (Pouvoir à Mme Véronique ETCHART), Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Gérard IRIART, Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Luis Miguel CONEJERO (Pouvoir à Mme Pierrette BOMBLIDES), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jérôme TOULOUSE, Carole LARRIEU (Pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU, Philippe ARRIAU.

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

## **RAPPORT N° 6 : POLITIQUE DE GESTION DES BIODECHETS**

**Rapporteur : M. Régis CASSAROUMÉ**

De par son programme local de prévention des déchets, son projet de territoire dont un des enjeux est « zéro déchet non valorisé en 2030 » et ses différentes actions d'optimisation de son Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, notre collectivité montre sa réelle volonté de réduire les déchets à la source tout en priorisant la prévention, le réemploi et la valorisation matière et énergétique des déchets résiduels.

Afin de répondre aux objectifs de généralisation du tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024 fixé par la loi AGECE du 10 février 2020, une étude portant sur la gestion des biodéchets des ménages a été menée en 2023 par le bureau d'études Terroirs et Communautés pour un coût de 26 166 € TTC, financé à hauteur de 70 % par le Fonds vert.

Suite à une 1<sup>ère</sup> phase de diagnostic, divers scénarios ont ensuite été présentés et débattus en commission et en bureau communautaire pour aboutir aux dispositions suivantes :

- Poursuite du déploiement des composteurs individuels auprès des habitats individuels possédant un jardin, sachant que 42 % des pavillons du territoire en sont déjà équipés ; 10 400 composteurs restent à distribuer d'ici 2027,
- Mise en place de composteurs partagés pour l'habitat collectif ou individuel ne possédant pas de jardin soit 150 points à installer d'ici 2027,
- Installation de points de collecte en apport volontaire pour l'hyper centre d'Orthez dès 2024.

Ces dispositions, prises pour les ménages, permettront de réduire nos ordures ménagères de près de 10 % pour un coût d'investissement estimé à 780 000 € sur 3 ans et un coût de fonctionnement annuel de 140 000 €.

Des aides auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et du Fonds vert sont sollicitées à hauteur respective de 75 000 € et de 300 000 €.

Pour les producteurs non ménagers, dont certains sont concernés par la loi du 12 juillet 2010 qui leur impose le tri et la valorisation de leurs biodéchets dès lors que leur production dépasse 5 t/an de biodéchets, la collectivité pourra les accompagner dans la mise en place de composteurs sous conditions que leur quantité et qualité de biodéchets soient compatibles avec l'utilisation de composteurs type ménagers. Dans le cas contraire, ils devront mettre en place des dispositifs pour trier leurs biodéchets et réduire de manière générale leurs déchets résiduels.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de prendre acte** de l'organisation de cette gestion des biodéchets,
- **de solliciter** des subventions auprès de la Région et du Fonds vert,
- **de déposer** auprès des services de la Région et de l'Etat toutes les pièces nécessaires à l'instruction de ces demandes.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



**Patrice LAURENT**